



# Syndicat des Hospitaliers de Chartres Syndicat des Hospitaliers de Dreux

## Communiqué de Presse

***Les Syndicats FO des Hospitaliers de Chartres et FO des Hospitaliers de Dreux vous informent des effectifs dans leurs services de « SSR Gériatrique » respectifs.***

Nos syndicats dénoncent le manque de moyens ; à Chartres la situation est critique mais à Dreux elle n'est guère mieux.

A Dreux le Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (C.H.S.C.T.) a demandé une expertise (via un cabinet indépendant) sur un absentéisme important certainement lié aux mauvaises conditions de travail dans le service de S.S.R. et sur les risques psychosociaux.

Une Circulaire ministérielle recommande les effectifs suivants :

	Lits	Infirmiers	Aides-soignants
Chartres	80	32	48
Dreux	50	20	30

Les chiffres de nos Centres Hospitaliers sont les suivants :

	Lits	Infirmiers	Aides-soignants	ASHQ	Cadre	Animatrice	Infirmière Coordinatrice
Chartres	80	13,5 (1)	34(3)	6	1(4)	0	0
Dreux	50 dont 10 de fermés	14,6(2)	23,8	5	2	2	1

(1) 9 selon le rapport d'activité présenté au Comité Technique d'Etablissement le 3.07.2012

(2) 13 présents dans le service

(3) 26 dont 2 dédiés aux tâches d'intendance selon le rapport d'activité présenté au Comité Technique d'Etablissement le 3.07.2012

(4) pour 2 unités

Il y a un souci... Et la Direction du CH de Dreux ferme 10 lits faute de personnel mais celle de Chartres s'entête à laisser ouverts ses 80 lits avec des effectifs plus qu'insuffisants !



# Syndicat des Hospitaliers de Chartres Syndicat des Hospitaliers de Dreux

## Le constat :

A Chartres il manquerait 18,5 infirmiers ou peut-être plus... et 14 Aides-soignants ou peut-être plus...

A Dreux il manquerait 5,4 infirmiers et 6,2 Aides-soignants.

## « Les S.S.R. : Sans Souci Réglementaire! »

### **De deux choses l'une :**

- soit les rédacteurs des textes (Parlementaires et Ministres) sont des incapables qui ne connaissent rien en organisation des soins,
- soit les responsables de nos établissements sont hors la loi (1) !

**Pour nous, respectueux de la République et de ses représentants, il ne peut s'agir que de « hors la loi », mais, dans ce cas, pourquoi l'Agence Régionale de Santé, s'en fait-elle la complice ?**

(1) Un « hors la Loi » est un délinquant en puissance.

*Pour la Haute Autorité de Santé et de nombreux autres observateurs du monde hospitalier, il ne peut pas y avoir de qualité des soins sans la qualité des conditions de travail.*

**FO des Hospitaliers de Chartres et FO des Hospitaliers de Dreux revendiquent l'application de la circulaire ministérielle concernant les moyens humains et matériels dans les SSR Gériatriques.**

**Respectez nos aînés !**

*Retrouvez l'article complet :*

« Les S.S.R. : Sans Souci Réglementaire! » sur le blog, fo-sante.org

*Chartres le 24 Aout 2012*